

Conditions générales d'utilisation destinées aux annonceurs (et aux agences représentant les annonceurs)

Valables pour tous les contrats dont la date de début est le 1er août 2026 ou une date ultérieure

1. Contexte

1. Webgains a développé une plateforme logicielle en ligne (accessible à [l'adresse www.webgains.com](http://www.webgains.com)) fonctionnant comme un réseau marketing au sein duquel les annonceurs (directement ou représentés par leurs agences) (ci-après dénommés « Annonceur(s) ») peuvent promouvoir leurs campagnes marketing (programmes d'affiliation) destinées à être mises en œuvre sur les sites web ou les espaces publicitaires d'autres éditeurs en ligne (ci-après dénommés « Éditeurs »), grâce à une série d'outils en ligne intégrés à la plateforme Webgains et à l'intervention du personnel de Webgains (collectivement dénommés les « Services », comme précisé plus en détail dans la liste des définitions) qui, conformément aux différents accords de niveau de service, s'efforce d'optimiser les résultats du programme d'affiliation (par exemple en configurant le programme d'affiliation sur la plateforme, en fournissant des codes de suivi, en sélectionnant des éditeurs affiliés, en vérifiant les performances, etc.).
2. Vous (« Vous ») rejoignez ce réseau marketing en signant le Barème des commissions en tant qu'Annonceur (ou en tant qu'Agence agissant pour le compte d'un Annonceur, selon le cas).
3. Pour bénéficier des Services, vous devrez verser à Webgains la commission des éditeurs et les frais de Webgains spécifiés dans le barème des commissions, en partie sous forme de frais fixes ou de frais récurrents (par exemple, frais d'adhésion, commission minimale, etc.), et en partie sur la base des transactions valides (telles que définies ci-dessous et dans le barème des commissions)
4. Veuillez vous reporter à la liste des définitions figurant au dernier paragraphe.
5. Les présentes Conditions générales d'utilisation s'appliquent à tous les nouveaux programmes dont la date de début du contrat est le 1^{er} août 2026 ou postérieure, et ne s'appliquent pas aux extensions (par exemple, les extensions géographiques) de programmes déjà existants avant cette date. Cela étant précisé, elles remplacent et annulent intégralement les conditions générales d'utilisation précédemment convenues entre vous et Webgains.

2. Obligations de l'annonceur

1. Vous vous engagez à coopérer activement avec Webgains afin de garantir que le programme d'affiliation soit mis en ligne à la date de début du contrat ou au plus tard dans les 4 semaines suivant cette date. Si vous ne coopérez pas et que le lancement est reporté en raison de votre manquement, Webgains se réserve le droit soit (i) de facturer 100 % de l'ensemble des frais fixes, mensuels récurrents ou garantis, le cas échéant, à compter de la date de début du contrat, soit (ii) en l'absence de frais mensuels récurrents ou garantis, de facturer 300 £ / 300 € / 300 \$ pour chaque mois

de retard, jusqu'au lancement. À cet égard, vous vous engagez à mettre en place le code de suivi Webgains, sous toutes ses formes, sur le site web de votre programme d'affiliation et à le maintenir en place pendant toute la durée du programme.

2. Webgains est autorisé à lancer le Programme avant la date de début du contrat, à condition que toutes les conditions de lancement aient été remplies. Webgains se réserve le droit de modifier, de temps à autre, le code de suivi et/ou la balise conteneur renfermant ledit code, dans la mesure où ces modifications sont raisonnablement nécessaires à Webgains pour (i) s'adapter à de nouvelles technologies et/ou à de nouvelles exigences ~~lég-s~~légales, (ii) améliorer les performances ou (iii) développer la plateforme Webgains dans l'intérêt de l'annonceur (par exemple, pour mettre en œuvre de nouvelles fonctionnalités).~~).~~
3. Vous n'êtes pas autorisé à réduire le taux minimum de commission des éditeurs tel que défini dans le barème des commissions sans l'accord de Webgains, lequel ne pourra vous être refusé sans motif valable. Dans tous les cas, vous pouvez, de temps à autre, réduire le taux de commission des éditeurs et la durée de validité des cookies, (i) moyennant un préavis d'au moins 30 jours calendaires notifié aux éditeurs via la plateforme Webgains, et (ii) dans la limite de 20 % sur une période de 30 jours.
4. Vous acceptez que le code de suivi Webgains soit la seule technologie acceptée pour mesurer les transactions relatives à votre programme d'affiliation. Aucune autre technologie (par exemple, mais sans s'y limiter, Google Analytics, Adobe, etc.) n'est acceptée. Toutefois, vous pouvez annuler ou ajuster des transactions pendant la période de validation conformément aux conditions définies ci-dessous, et il vous incombe de vérifier et de valider les transactions pendant cette période.
5. Vous informerez Webgains au moins 7 jours ouvrés avant d'apporter toute modification à votre site web ou à votre application mobile susceptible d'affecter le code de suivi.
6. Sauf dans les cas mentionnés ci-dessus, vous n'êtes pas autorisé à supprimer ou à modifier le code de suivi sans l'accord de Webgains. Vous indemniserez Webgains pour les préjudices subis si le code de suivi Webgains ou la balise conteneur renfermant ce code sont supprimés ou modifiés par vous sans l'accord de Webgains. L'indemnisation sera calculée sur la base d'une période équivalente, en fonction des frais de Webgains et de la commission de l'éditeur.
7. À la date de début du contrat d'un programme d'affiliation, vous devrez choisir un nombre initial d'éditeurs ou de types/groupes d'éditeurs afin de permettre le lancement, ou, à défaut, ceux fournis par Webgains. Vous acceptez que les éditeurs soient automatiquement approuvés dans les 14 jours suivant leur candidature à un programme d'affiliation, sauf si vous les rejetez. Il est entendu que vous devrez accepter ou vous abstenir de rejeter les types/groupes d'éditeurs autorisés à faire la promotion de votre entreprise sur d'autres réseaux de marketing d'affiliation, y compris les réseaux internes.
8. Vous devrez fournir à Webgains les outils et supports promotionnels raisonnablement nécessaires au fonctionnement d'un programme d'affiliation dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de la signature du barème de commissions. Ceux-ci devront inclure au minimum des bannières, un flux de données, des modèles d'e-mails et des liens texte.

9. Vous devrez transmettre les données de vente à Webgains à des fins de facturation et afin de détecter toute utilisation abusive ou fraude.
10. Vous ne devez apporter aucune modification susceptible de réduire indirectement la commission de l'éditeur et/ou les frais de Webgains (par exemple, supprimer des éditeurs ou des types/groupes d'éditeurs du programme d'affiliation, réduire la durée de vie des cookies pour le suivi des transactions, procéder à une déduplication, modifier la méthodologie d'attribution et la politique relative aux mots-clés) après la mise en service du programme d'affiliation, sans l'accord écrit préalable de Webgains, obtenu 30 jours à l'avance. Dans tous les cas, (i) la commission des éditeurs actualisée ne peut être inférieure (x) au montant minimum fixé dans le barème des commissions et (y) à la commission équivalente que vous offrez sur d'autres réseaux d'affiliation, ou dans le cadre de programmes d'affiliation internes ou personnels, (ii) les résiliations massives d'éditeurs ou toute action ayant pour effet de suspendre de manière substantielle votre ou vos programmes d'affiliation vous exposeront à une obligation de verser à Webgains une indemnité égale à six fois la moyenne mensuelle des frais de Webgains des six derniers mois, sauf accord contraire ~~d'—de Webgains.~~ Si le programme d'affiliation a été lancé depuis moins de six mois, la moyenne sera calculée uniquement sur la base des mois effectifs de durée. ~~—~~
11. Vous vous engagez à définir une période de validation (voir définitions) visible par les éditeurs, pendant laquelle les transactions peuvent être annulées ou ajustées par vous. La durée maximale de la période de validation que vous pouvez définir est de 50 jours, sauf accord contraire dans le barème des commissions. À défaut de durée définie par vous, la période de validation est automatiquement de 35 jours à compter de la date à laquelle les transactions sont enregistrées sur la plateforme Webgains. Les transactions sont considérées comme valides et, à ce titre, payables par vous si elles ont été validées par vous ou si elles n'ont pas été annulées ou ajustées de manière justifiée par vous au cours de la période de validation. Une fois la période de validation écoulée sans que vous n'ayez pris aucune mesure, les transactions sont réputées définitives et validées et ne peuvent plus être annulées ou ajustées par vous (et, par conséquent, les frais Webgains et la commission des éditeurs sont à votre charge). Pour éviter toute ambiguïté, nos services sont finalisés sous réserve de la validation des transactions.
12. Les éditeurs et/ou Webgains peuvent, de temps à autre, émettre des demandes de renseignements concernant des « transactions non suivies » qui n'ont pas été déclarées via l'interface Webgains ou des transactions annulées/ajustées. Vous devez valider ou annuler/ajuster ces transactions dans un délai de 30 jours à compter de la date de la demande (sauf si un délai plus long a été convenu avec Webgains) ; à défaut de toute action de votre part, les « transactions non suivies » seront considérées comme définitivement validées et payables à l'expiration de ce délai.
13. Webgains a déployé des efforts considérables au fil du temps pour rassembler un grand nombre d'éditeurs sur la plateforme Webgains, prêts à rejoindre les différents programmes d'affiliation. Vous, acceptez que pendant la durée du présent contrat et pendant les 6 mois suivant sa résiliation :
 - a) vous ne ferez pas la promotion, ne conclurez pas et ne tenterez pas de conclure tout autre accord ou arrangement concernant des services (directement ou

indirectement) avec les éditeurs proposant votre ou vos programmes d'affiliation autrement que par l'intermédiaire de Webgains, ou

b) Vous ne transférerez pas, ne tenterez pas de transférer ni ne recommanderez des éditeurs du réseau Webgains vers d'autres réseaux, y compris vos propres solutions internes.

Si vous enfreignez les dispositions ci-dessus, vous devrez verser à Webgains une pénalité correspondant au montant le plus élevé entre (i) cinq fois les frais de Webgains et les commissions d'éditeurs que vous avez générées avec ces éditeurs au cours des 6 mois précédant votre manquement ou précédant la résiliation, et (ii) 10 000 € pour chaque éditeur concerné par votre manquement, sans préjudice de toute limitation prévue par le présent contrat. Ce dernier montant sera exigible immédiatement dès que Webgains aura connaissance de votre manquement, dans l'attente des calculs complémentaires prévus au point (i).

14. Vous vous engagez à communiquer votre politique de déduplication avant le lancement du programme d'affiliation. Si vous souhaitez modifier cette politique de déduplication pendant la durée du contrat, vous devez en informer Webgains et les éditeurs avec un préavis de 30 jours. Aucune politique de déduplication ne vous dispense de votre obligation d'annuler ou d'ajuster les Transactions pendant la Période de validation. La déduplication ne peut être mise en œuvre en partant du principe que l'utilisateur a également visité l'URL de l'Annoncéur : (i) en saisissant l'URL de l'Annoncéur dans un navigateur Web, ou (ii) en suivant des liens apparaissant dans les résultats de recherche naturels, les résultats payants de recherches sur les noms de marque de l'Annoncéur, les réseaux sociaux naturels, sur des sites de comparaison de prix, ou (iii) à la suite d'une campagne de marketing par e-mail interne ou de newsletters, ou (iv) à la suite d'un ciblage de ce visiteur par e-mail, par téléphone, via une page interstitielle ou une fenêtre contextuelle, ou alors qu'il se trouvait sur l'URL de l'annonceur, en fonction du comportement de ce visiteur.
15. Vous acceptez que, pendant toute Période de suspension, le suivi des Transactions liées aux actions des utilisateurs effectuées avant la Suspension se poursuive ; par conséquent, vous resterez redevable du paiement de toutes les Transactions valides, y compris les frais de Webgains et la commission de l'éditeur
16. Vous veillerez à ce que votre personnel ne communique pas ses identifiants de connexion (nom d'utilisateur et mot de passe) à des tiers ni ne leur donne accès à la plateforme Webgains. Il vous incombe de créer, de gérer et de supprimer les identifiants de connexion de chaque utilisateur de votre organisation, en fonction des besoins, et de conserver ces identifiants en toute sécurité. Webgains décline toute responsabilité en cas d'utilisation abusive ou de violation de ces données d'accès.
17. Vous acceptez que Webgains ait le droit d'utiliser les Éléments, ainsi que votre nom de marque, votre logo et votre marque déposée, afin de présenter votre programme d'affiliation sur la plateforme d'affiliation Webgains.
18. Vous acceptez que Webgains mentionne votre nom (raison sociale, logo et nom du programme d'affiliation) parmi ses références clients pendant et après la fin de la durée du contrat.

19. Vous acceptez que Webgains puisse sous-traiter ses obligations au titre du présent Contrat, à condition qu'elle reste principalement responsable envers l'Annonceur de l'exécution du présent Contrat.
20. Vous êtes conscient que les performances du programme d'affiliation dépendent d'une multitude de facteurs, tels que le comportement des consommateurs, la notoriété de la marque, la visibilité, les emplacements publicitaires et le comportement des affiliés, qui échappent au contrôle raisonnable de Webgains. Par conséquent, Webgains ne garantit aucune performance spécifique du programme d'affiliation et n'est pas responsable des résultats escomptés qui y sont liés.
21. Webgains se réserve le droit de suspendre, à sa seule discrétion, les Services ou votre programme d'affiliation si (i) vous enfreignez l'une des présentes conditions ou (ii) Webgains soupçonne que vous enfreignez ou êtes susceptible d'enfreindre l'une des présentes conditions.
22. Si vous êtes une agence représentant un annonceur, vous déclarez et garantissez que vous disposez de tous les pouvoirs nécessaires pour agir au nom de l'annonceur et vous vous engagez à veiller à ce que celui-ci respecte l'ensemble des dispositions des présentes conditions, y compris, sans s'y limiter : le respect des dispositions du barème des commissions et de l'« Accord sur la protection des données » ainsi que de ses annexes, le paiement des commissions et des frais Webgains, dont vous assumez la responsabilité conjointe avec l'annonceur.

3. Exclusivité

1. Si vous avez conclu un accord d'exclusivité (voir le barème des commissions), vous vous engagez à ne pas collaborer avec des concurrents de Webgains pendant la durée du présent accord, ni à mettre en œuvre des solutions techniques internes concurrençant Webgains. Sont considérés comme concurrents tout réseau d'affiliation, toute plateforme, toute technologie ou toute autre entreprise de marketing à la performance, y compris les solutions internes.
2. En cas de manquement à la disposition ci-dessus, vous devrez verser à Webgains une pénalité de 10 000 € par cas, sans préjudice de toute autre limitation prévue par le présent contrat. Webgains se réserve le droit d'exercer tout autre recours.

4. Durée du contrat

1. La durée du présent Contrat est de 12 (douze) mois (sauf si une durée initiale différente est indiquée dans le Barème des commissions), à compter de la Date de début du contrat, sauf accord contraire. À compter du 7^e mois de la durée du Contrat chacune des Parties peut résilier le présent Contrat à tout moment pour des raisons de commodité, moyennant un préavis d'au moins 6 mois avant la fin d'un mois civil.

5. Paiement et frais

1. Vous vous engagez à régler intégralement toutes les factures de Webgains dans les délais convenus dans le barème des commissions, à défaut dans les 14 jours suivant la date de

- chaque facture. Tous les montants sont soumis à la TVA le cas échéant.
2. Vous reconnaissez que Webgains ne verse la commission aux éditeurs qu'après réception intégrale des fonds de votre part.
 3. Si vous ne vous acquittez pas des paiements à leur échéance, Webgains se réserve le droit de :
 - Suspendre votre programme d'affiliation, l'ensemble des services (le cas échéant) et restreindre votre accès à la plateforme Webgains jusqu'à réception du paiement intégral, et/ou
 - Facturer des intérêts à hauteur de 8 % au-dessus du taux de base de la Banque d'Angleterre (ou au montant maximal autorisé par la loi) sur le montant en souffrance, et/ou
 - Résilier le présent Contrat ainsi que tout barème de commission ou programme d'affiliation, et/ou
 - facturer tous les frais liés au recouvrement de créances, y compris les honoraires d'avocat raisonnables, et/ou
 - mettre en œuvre tous les autres recours autorisés par la loi ou par le présent contrat.
 4. Les frais d'adhésion, le cas échéant, sont dus et payables à la signature du barème de commission, tandis que tous les autres frais Webgains et la commission de l'éditeur sont dus à compter de la date de début du contrat ou de la date de lancement, selon la première de ces deux dates. Webgains ne commencera aucun travail sur votre programme d'affiliation tant que les frais d'adhésion n'auront pas été intégralement payés.
 5. Vous acceptez que l'ensemble des commissions d'éditeur et des frais Webgains soient dus par vous pendant toute la durée de votre programme d'affiliation et, par la suite, pour toutes les transactions valides enregistrées par la plateforme Webgains pendant la durée de vie du cookie, y compris après la résiliation ou la suspension.
 6. Webgains accepte les modes de paiement suivants dans la devise convenue : virement bancaire direct, paiement SEPA, prélèvement automatique, carte de crédit/débit. Pour les paiements par carte de crédit/débit, Webgains facturera des frais de traitement supplémentaires sur le montant total de la facture.
 7. Si vous ne réglez pas les paiements conformément au contrat à la date d'échéance, Webgains se réserve le droit de débiter la carte de crédit/débit que vous avez désignée (le cas échéant) du montant dû sans préavis.
 8. Vous acceptez que Webgains puisse facturer les frais et dépenses raisonnables liés aux commandes tests qui n'ont pas été annulées ou remboursées rapidement par vous.
 9. Vous acceptez que les paiements effectués au titre de la location d'espaces publicitaires et des placements ponctuels soient facturés au titre de la commission de l'éditeur et soient donc soumis aux frais applicables de Webgains

6. Responsabilité et indemnisation

1. Vous et Webgains n'êtes responsables que des dommages directs et la responsabilité de chaque partie au titre du présent contrat est limitée à 50 000 € par année civile, sauf en cas de fraude, de négligence grave ou de faute intentionnelle. À des fins de clarté, cette limitation ne s'applique pas à votre obligation de payer les frais de Webgains et la commission d'éditeur, ainsi que tous les frais de recouvrement qui y sont liés, y compris les honoraires d'avocat raisonnables.
2. Webgains décline toute responsabilité et ne peut être tenu pour responsable à votre

- égard si un tiers porte atteinte à l'un de vos droits de propriété intellectuelle.
3. Vous vous engagez à indemniser et à dégager Webgains de toute responsabilité, sans limitation, à l'égard de toute réclamation émanant d'un éditeur ou d'un tiers liée à votre manquement à l'une des dispositions du présent Contrat.
 4. Vous êtes responsable de tout sous-traitant, partenaire d'agence ou toute autre personne à qui vous avez donné accès à la plateforme Webgains, dans la même mesure que vous êtes responsable de vos propres actions vis-à-vis de Webgains.
 5. Bien que Webgains procède à des contrôles des sites web des affiliés, Webgains n'exerce aucun contrôle direct ou continu sur les sites web et le comportement des éditeurs et décline donc toute responsabilité à cet égard. S'il s'avère qu'un site web d'éditeur est diffamatoire, obscène, terroriste, raciste, constitue du harcèlement sexuel, est pornographique ou enfreint le droit civil ou pénal, Webgains prendra les mesures raisonnables pour exclure cet éditeur du programme d'affiliation ou du réseau Webgains.

7. Propriété intellectuelle

1. Vous déclarez et garantisiez que vous êtes titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle, actuels et futurs, sur votre lien, votre site web, votre marque, votre nom commercial et votre nom de domaine, ainsi que sur les Contenus.
2. Webgains déclare et garantit qu'elle détient, ou qu'elle dispose d'une licence en bonne et due forme pour utiliser, l'ensemble des droits de propriété intellectuelle, actuels et futurs, relatifs à la Plateforme Webgains, au site web, au nom commercial et au nom de domaine.
3. Webgains vous fournira les Services et l'accès à la Plateforme Webgains uniquement à titre non exclusif pendant la durée du présent Contrat. Cette licence n'est ni cessible, ni transférable, ni sous-licenciable.
4. Vous accordez à Webgains une licence non exclusive vous permettant d'utiliser votre site web, votre marque, votre nom commercial, votre nom de domaine et les Contenus afin de les publier sur le site web et la plateforme d'affiliation de Webgains, et de les transmettre aux Éditeurs adhérant à votre ou vos programmes d'affiliation. Vous vous engagez à indemniser et à dégager de toute responsabilité Webgains et les Éditeurs en cas de perte ou de réclamation de tiers résultant du fait que les Éléments ou tout contenu du Programme d'affiliation enfreignent un droit de tiers ou une loi applicable, sans préjudice des limitations prévues par le présent Contrat.

8. Confidentialité

1. Vous et Webgains vous engagez à préserver la confidentialité de toute information confidentielle reçue de l'autre partie ou lui appartenant, et à ne pas divulguer ces informations confidentielles à quiconque (sauf en cas de nécessité absolue, à des fins d'usage interne uniquement, lorsque cela est nécessaire à l'exécution de vos obligations au titre du présent Contrat) ni à utiliser ces informations confidentielles à d'autres fins que l'exécution de vos obligations au titre du présent Contrat sans le consentement écrit préalable de la partie divulgateuse concernée.
2. Le paragraphe 1 ci-dessus ne s'applique pas aux informations confidentielles si :
 - leur divulgation est exigée par une juridiction, dans le cadre d'une procédure judiciaire ou par une autorité publique ;
 - celles-ci sont ou deviennent généralement et librement accessibles au public sans faute de la part du destinataire, de ses préposés ou de ses mandataires ; ou

- il peut être démontré qu'elles ont été générées de manière indépendante par le destinataire concerné ou qu'elles lui ont été communiquées dans des circonstances autres que celles où leur divulgation à ce destinataire aurait constitué un manquement à une obligation de confidentialité.
3. Les obligations susmentionnées resteront en vigueur pendant douze (12) mois après la résiliation du présent accord.

9. Résiliation

1. Webgains se réserve le droit de résilier le présent Contrat avec effet immédiat par écrit, si Vous êtes dans l'incapacité de régler Vos dettes, si Vous faites l'objet d'une liquidation judiciaire, d'une procédure de faillite ou de toute autre procédure accordant une protection à l'égard des créanciers.
2. Chacune des parties a le droit de résilier le présent contrat (i) si l'autre partie enfreint l'une des dispositions du présent contrat et ne remédie pas à cette violation dans les 7 jours ouvrables suivant la réception d'une mise en demeure écrite de la partie non défaillante, ou (ii) avec effet immédiat si l'autre partie enfreint une disposition essentielle du présent contrat ne pouvant faire l'objet d'une régularisation, ou (iii) avec effet immédiat si l'autre partie enfreint de manière répétée ou à plus de deux reprises une disposition du présent contrat, nonobstant toute notification ou tout rappel de la partie non défaillante.
3. En outre, chacune des parties a le droit de résilier le présent contrat si l'accord sur la protection des données conclu entre vous et Webgains est résilié ou prend fin pour quelque raison que ce soit.

10. Force majeure

1. Si l'une des parties subit un retard ou ne parvient pas à s'acquitter de ses obligations au titre du présent contrat en raison de circonstances qui ne pouvaient raisonnablement être prévues et qui échappent au contrôle raisonnable de la partie concernée (par exemple, guerres, pandémies, embargos, émeutes, etc.), cette partie n'engagera pas sa responsabilité envers l'autre partie si elle a immédiatement informé cette dernière dès qu'elle a eu connaissance de la circonstance.
2. Si la circonstance exceptionnelle mentionnée ci-dessus n'est pas résolue dans un délai de 60 jours, chacune des parties est en droit de résilier le contrat avec effet immédiat.

11. Protection des données

1. Les deux parties sont tenues de respecter la législation applicable en matière de protection des données et d'en informer leurs employés en conséquence.
2. Webgains vous informera de ses activités de traitement des données dans des documents distincts. Ces informations sont fournies lors de la collecte des données à caractère personnel et sont disponibles à l'adresse <https://www.webgains.com/public/en/network-contracts/>.
3. Le traitement des données entre l'éditeur et l'annonceur, d'une part, et le traitement des données entre Webgains et l'annonceur, d'autre part, auront lieu lors de l'utilisation de la plateforme logicielle en ligne de Webgains. Ce traitement est régi par notre accord distinct relatif à la protection des données, qui fait partie intégrante des présentes

- conditions et est consultable à l'[adresse https://www.webgains.com/public/en/network-contracts/](https://www.webgains.com/public/en/network-contracts/). L'acceptation de cet accord constitue une condition préalable à toute activité de Webgains avec et pour vous.
4. Vous devez vous assurer d'obtenir le consentement des personnes concernées pour le stockage d'informations ou l'accès à des informations déjà stockées dans leurs équipements terminaux, conformément aux exigences du RGPD et de la directive « e-Privacy » (directive 2009/136/CE), telles que précisées de temps à autre par les autorités chargées de la protection des données. Cette exigence inclut le stockage de cookies et la mise en place d'un mécanisme ~~d'~~[recueil](#) du consentement aux cookies. La mise en œuvre de ce mécanisme de consentement (aux cookies) est nécessaire pour le suivi des transactions valides et la collecte des données pertinentes à des fins de facturation.
 5. Lorsqu'une personne concernée est redirigée depuis le site d'un éditeur vers votre site web et que vous transférez à votre tour des données à caractère personnel la concernant à Webgains à des fins de facturation, vous devez informer la personne concernée de ce processus et vous assurer que les autres exigences du RGPD sont respectées.
 6. De plus amples informations sur le traitement des données par Webgains sont disponibles à l'adresse <https://www.webgains.com/public/en/network-contracts/>.

12. Divers

1. Vous acceptez que Webgains puisse modifier les présentes Conditions d'utilisation ou d'autres clauses contractuelles, ou augmenter les frais de Webgains à tout moment, moyennant un préavis de 30 jours qui vous sera adressé. Si vous n'acceptez pas les nouvelles conditions ou l'augmentation des frais, vous pouvez résilier le présent Contrat dans les 30 jours suivants en adressant un préavis écrit à Webgains. Dans ce cas, le contrat, ainsi que tout barème de commissions, prend fin le dernier jour du mois suivant votre préavis. En l'absence de notification de résiliation de votre part, vous serez réputé avoir accepté les nouvelles conditions ou les nouveaux frais.
2. Toute notification émise par vous ou par Webgains devra être formulée par écrit et envoyée par lettre recommandée à l'autre partie. À titre alternatif, Webgains peut vous envoyer toute notification par e-mail à votre compte administrateur enregistré sur la plateforme Webgains, à l'adresse e-mail du responsable de votre programme d'affiliation, ou via une procédure en ligne accessible depuis votre tableau de bord ou votre espace personnel sur la plateforme Webgains. Vous pouvez également envoyer toute notification à Webgains par e-mail à l'adresse e-mail du responsable de compte Webgains en charge de votre programme.
3. Vous acceptez que toute modification des présentes Conditions d'utilisation ou d'autres clauses contractuelles, y compris les frais de Webgains, puisse être acceptée via une procédure d'acceptation en ligne sur la plateforme Webgains.
4. Vous reconnaissez que les présentes Conditions (ainsi que le ou les barèmes de commission pertinents qui y font référence) constituent l'intégralité de l'accord et de l'entente entre nous et remplacent tout accord antérieur entre Webgains et vous concernant leur objet.
5. Le présent accord est régi et interprété conformément au droit français. Les parties se soumettent irrévocablement à la compétence exclusive des tribunaux de commerce de Paris, ~~en Italie~~, pour toute question, réclamation ou litige découlant du présent accord

(y compris quant à sa validité) ou en rapport avec celui-ci, ou concernant les relations juridiques établies par le présent accord.

13. Définitions

1. Accord de niveau de service : l'annexe au barème des commissions détaillant les services qui vous sont fournis.
2. Agence : l'entité qui conclut le présent Contrat avec Webgains, en représentation d'un Annonceur.
3. Annonceur: vous, en tant qu'entité concluant le présent Contrat avec Webgains.
4. Barème des commissions : le formulaire que vous avez signé avec Webgains et qui définit les grandes lignes de votre contrat.
5. Code de suivi : technologie de Webgains à intégrer à votre site web ou à votre application mobile, permettant à Webgains de mesurer/suivre les transactions.
6. Code de suivi Webgains : il s'agit du logiciel de suivi propriétaire de Webgains utilisé pour le programme d'affiliation.
7. Commission : le montant ou le taux de commission que vous vous engagez à verser aux affiliés pour chaque transaction, tel qu'indiqué dans le barème des commissions.
8. Commission(s) d'éditeur : les montants que vous devez verser à Webgains au titre des transactions valides. Par souci de clarté, Webgains ne versera les commissions aux éditeurs qu'après avoir reçu de votre part le paiement intégral, pour la période concernée, des commissions d'éditeur et des frais de Webgains.
9. Concurrent : une société ou toute autre entité proposant des réseaux d'affiliation concurrents, des solutions technologiques internes, des éditeurs, des plateformes en marque blanche et toute autre solution ou technologie de marketing d'affiliation.
10. Contrat : le barème des commissions (et son annexe) ainsi que les présentes Conditions générales d'utilisation
11. Date de début du contrat : la date à laquelle le présent contrat prend effet, telle qu'indiquée dans le barème des commissions
12. Demande de renseignements sur une transaction : demande de renseignements, par exemple de la part d'un éditeur de programme de fidélité, concernant une transaction.
13. Données de vente : données traitées concernant les ventes réalisées via la plateforme par les éditeurs, telles que définies à l'annexe 1, « Accord de responsable conjoint du traitement » (qui constitue la partie B de l'accord sur la protection des données).
14. Durée de vie du cookie : la période s'écoulant entre le moment où un cookie est déposé sur l'appareil de l'utilisateur et une date de fin définie, à partir de laquelle vous n'êtes plus tenu de rémunérer toute Transaction qui en résulterait.
15. Éditeur : un éditeur adhérent au programme d'affiliation
16. Informations confidentielles : informations non publiques concernant une Partie ou toute société de son groupe, qu'elles soient sous forme verbale, visuelle ou physique, y compris, sans s'y limiter, les secrets d'affaires, les spécifications, les illustrations, les données marketing, les campagnes marketing, les concepts de produits, les bases de données, les listes de clients, les données de vente, les prix de vente, les logiciels, les algorithmes et toute autre information commerciale connexe. Par souci de clarté, les informations confidentielles ne comprennent pas le contenu de votre programme d'affiliation mis en ligne sur la plateforme Webgains, car celui-ci deviendra accessible à tous les éditeurs.
17. Lancement : date à laquelle le programme d'affiliation est mis en ligne.

18. Législation relative à la protection des données: toute loi applicable relative à la protection des données, au traitement des données à caractère personnel et à la vie privée, y compris, mais sans s'y limiter:
 - a. le règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 (RGPD),
 - b. la directive 2002/58/CE (directive « vie privée et communications électroniques ») telle que transposée dans les législations applicables,
 - c. toutes les orientations, lignes directrices, codes de bonnes pratiques, codes de conduite approuvés ou mécanismes de certification approuvés émis par toute autorité de contrôle compétente du Comité européen de la protection des données.
19. Paramètres du programme : paramètres du programme d'affiliation que vous avez définis, tels que la durée de vie des cookies, la période de validation, etc.
20. Période de suspension : période durant laquelle le programme d'affiliation est suspendu et au cours de laquelle aucun nouveau suivi n'est enregistré.
21. Période de validation : délai maximal pendant lequel vous pouvez valider ou, à juste titre, annuler ou ajuster toute transaction suivie. La période de validation est indiquée dans les conditions du programme d'affiliation et commence à courir dès l'enregistrement des transactions sur la plateforme Webgains. À l'expiration de la période de validation, toutes les transactions qui n'ont pas été annulées ou ajustées par vous sont considérées comme définitivement validées.
22. Politique de déduplication : la politique que vous appliquez en matière de déduplication des ventes, qui peut, par exemple, impliquer le recours à une technologie interne de déduplication.
23. Programme d'affiliation : le programme de marketing et de vente mené en votre nom propre ou, si vous êtes une agence, au nom d'autres Annonceurs.
24. Rémunérations de Webgains : les rémunérations (par exemple, les frais d'adhésion, les frais mensuels, la commission de répercussion, la commission variable de Webgains, etc.) dues à Webgains, telles que définies dans le barème des commissions. En principe, (i) les frais d'adhésion constituent des frais uniques que vous devez régler lors de votre adhésion à Webgains dans le cadre d'un nouveau programme, (ii) les frais mensuels sont dus par vous pour chaque mois (ou partie de mois) pendant lequel le programme est actif, et (iii) la commission de parrainage / commission variable Webgains varie proportionnellement aux performances du programme, un seuil minimum pouvant toutefois être fixé dans le barème des commissions.
25. Services : les services fournis par Webgains en vertu du présent accord, parmi lesquels figurent l'accès à la plateforme d'affiliation Webgains, le suivi des transactions, la facturation, la gestion des paiements des affiliés, ainsi que ceux spécifiés dans l'accord de niveau de service joint au barème des commissions.
26. Supports : désigne l'ensemble des supports publicitaires que vous fournissez dans le cadre du présent contrat, y compris, sans s'y limiter : , ainsi que tous les supports de marketing et de promotion, les articles rédactionnels, les marques déposées, les images, etc.
27. Suspension : interruption du programme d'affiliation, dans le cadre de laquelle Webgains se réserve, à sa seule discrétion, le droit de prendre, entre autres, les mesures suivantes : en informer tous les affiliés, restreindre votre accès au programme d'affiliation, cesser de fournir les services et le trafic d'affiliation.
28. Transaction : une vente ou un prospect généré dans le cadre du Programme d'affiliation. Une Transaction valide est considérée comme telle soit (i) si elle est validée par vous dans le délai de validation, soit (ii) à l'expiration du délai de validation, lorsqu'elle n'a pas été annulée ou ajustée par vous au cours de cette période.

- 29. Valeur du panier : le montant monétaire d'une transaction.
- 30. Valider : lorsque vous approuvez les transactions au cours de la période de validation ou lorsque, à l'expiration de la période de validation, vous n'annulez ni ne modifiez une ou plusieurs transactions pour des motifs valables, tels que le caractère frauduleux ou invalide de la transaction (par exemple, des doublons). Vous n'êtes pas autorisé à annuler ou à ajuster des Transactions au seul motif qu'un autre système (par exemple Google Analytics, Adobe, etc.) n'a pas suivi ces Transactions. Ces systèmes reposent sur des architectures et des technologies différentes et ne peuvent pas fournir de résultats comparables.
- 31. Vous : l'annonceur ou l'agence signataire du barème de commissions.
- 32. Webgains : Webgains France Sàrl, Paris, France, n° 428 212 328 R.C.S. Paris.